

**ÉPREUVES ÉCRITES DE LA DEUXIÈME SESSION 2017**  
**CE TABLEAU TIENT LIEU DE CONVOCATION AUX EXAMENS**

**Il n'y a pas d'inscription aux examens de la deuxième session :** les étudiants se présentent aux épreuves qu'ils doivent repasser conformément aux règles de modalités de contrôle des connaissances définies dans le référentiel des études LMD et la fiche filière.

**IMPORTANT :** *Après lecture attentive du tableau des examens, les étudiants constatant une incompatibilité* entre les épreuves sont priés de le signaler immédiatement au secrétariat, par courrier postal ou électronique ou par téléphone.

**Les étudiants doivent vérifier, la semaine précédant les examens, qu'aucune modification n'est intervenue.**

**Aucune convocation aux épreuves orales n'est envoyée aux étudiants : ils doivent consulter les panneaux d'affichage de leur section et des UE d'Ouverture (1<sup>er</sup> étage de la Faculté de Lettres).**

Aucun renseignement concernant ces oraux n'est communiqué par téléphone.

**RAPPEL DES CONSIGNES RELATIVES A LA DISCIPLINE DE L'EXAMEN :**

**Les étudiants doivent se présenter une demi-heure avant le début des épreuves, être en possession de leur carte d'étudiant et d'une pièce d'identité à chaque épreuve (sans ces documents, ils ne sont pas autorisés à composer) et sont tenus :**

➤ avant d'entrer dans la salle d'examen :

de consulter la liste des étudiants autorisés à composer à l'entrée de l'amphithéâtre ou de la salle d'examen afin de vérifier que leur nom figure sur cette liste.

➤ dans la salle d'examen :

- 1) avant de s'installer, de déposer leur cartable ou sac à dos et tout document au fond de la salle ou de l'amphithéâtre
- 2) de s'asseoir impérativement à la place attribuée ou, en l'absence de numéro attribué, suivre les consignes de l'enseignant responsable de la surveillance de l'épreuve. Dans les deux cas, **une place doit rester libre entre chaque candidat.**

Aucun candidat n'est autorisé à se déplacer et à quitter définitivement la salle avant la fin de la première heure de composition, une fois les sujets distribués, même s'il rend une copie blanche.

Les candidats demandant à quitter provisoirement la salle n'y sont autorisés qu'un par un et doivent remettre leur copie au surveillant qui leur restitue à leur retour.

**Il est interdit :**

- de communiquer entre candidats ou avec l'extérieur,
- d'utiliser ou même de conserver sans les utiliser les téléphones portables et tout autre dispositif électronique permettant le stockage de données (ipod, appareil photo numérique...) ou des documents non autorisés pendant l'épreuve.

**Fraudes :**

Conformément à la charte des examens figurant dans le référentiel commun des études LMD,

**TOUT ÉTUDIANT CONVAINCU DE FRAUDE FERA L'OBJET DES PROCÉDURES DISCIPLINAIRES RÉGLEMENTAIRES.**

**RÉSULTATS D'EXAMENS**

➤Après délibération des jurys, les résultats pourront être consultés sur Internet par l'ENT (Environnement Numérique de Travail) à l'adresse <https://ent.u-bourgogne.fr>, à condition d'avoir été au préalable inscrit sur la messagerie étudiante. En cas de problème, s'adresser au guichet unique, à l'accueil de la Maison de l'Étudiant.

**RÉINSCRIPTION pour 2017-2018 par INTERNET**

**impérativement entre le jeudi 6 juillet et le dimanche 16 juillet 2017**

Les étudiants soumis à la session d'examens de JUIN 2017 **doivent attendre les résultats de cette seconde session** et procéder ensuite, **au plus vite**, à leur réinscription par Internet sur <https://ent.u-bourgogne.fr>

Année 2016-2017

Tableau des examens

*Ce tableau tient lieu de convocation*

**les étudiants doivent se présenter au moins 30 minutes avant le début des épreuves**

*Important : des modifications peuvent être éventuellement apportées à ce calendrier. Vous devez consulter régulièrement l'affichage officiel (Hall du Pôle AAFE) ou le site web de l'UFR Sciences Humaines*



**C2I niveau 1** : Les étudiants doivent effectuer une demande d'inscription en ligne via la plateforme

**<http://c2ish.u-bourgogne.fr> entre le mardi 6 juin et le mercredi 14 juin 2017**

**Affichage horaires et lieux de passage à partir du 15 juin 2017 sur cette même plateforme, rubrique "Brèves"**

**Pour les UE d'ouverture, voir le tableau récapitulatif** (*Affichage Pallier 1<sup>er</sup> étage, bâtiment Droit-Lettres*)

Date	Horaire	Durée	Semestre	Epreuve	Salle
Lundi 19 juin	10h-12h	2h	S1	Anthropologie	Salle 425
	14h-16h	2h	S1	Sociologie	Salle 425
Mardi 20 juin	14h-16h	2h	S2	Sociologie des organisations	Amphi GUITTON
Mercredi 21 juin	8h-10h	2h	S2	Politique de l'environnement	Salle 425
	11h-13h	2h	S1	Sociologie du travail	Amphi LADEY
	15h-17h	2h	S1	Ethno-Anthropologie	Amphi GUITTON
Jeudi 22 juin	8h-10h	2h	S1+S2	Anglais	Amphi LADEY
	11h-13h	2h	S1	Géographie	Amphi LADEY
	14h-18h		S2	Préparation au C2i niveau 1	Salle 125 ou 333 ( <i>voir annexe</i> )
Vendredi 23 juin	8h-10h	2h	S1	Sociologie de la famille	Salle R.44
	11h-13h	2h	S2	Méthodes d'investigation	Salle R.05
	14h30-16h30	2h	S2	Démographie	Amphi BACHELARD
Lundi 26 juin	14h-16h	2h	S1	Statistiques	Salle S.30
Mardi 27 juin	10h-12h	2h	S2	Anthropologie économique	Amphi LADEY

Amphi BACHELARD : Bâtiment Lettres, 1<sup>er</sup> étage

Salle R.05 : Bâtiment Droit, Rez-de-chaussée

Salles 425 : Bâtiment Lettres, 4<sup>ème</sup> étage

Amphi GUITTON : Extension Droit, 1<sup>er</sup> étage

Salle R.44 : Bâtiment Lettres, Rez-de-chaussée

Amphi LADEY : Bâtiment Droit, 1<sup>er</sup> étage

Salle S.30 : Patio Lettres, Rez-de-jardin

## EXAMENS INFORMATIQUE « préparation au C2i » session JUIN 2017

### VALIDATION DU C2i session JUIN 2017

#### Procédure à suivre impérativement :

- 1) Les étudiants devront effectuer une demande d'inscription en ligne via la plate-forme

<http://c2ish.u-bourgogne.fr>

entre le mardi 6 juin et le mercredi 14 juin 2017

Toutes les informations seront précisées sur la page d'accueil hors connexion dans la rubrique des « brèves ».

- 2) A l'issue de la période d'inscription en ligne, et à partir du 15 juin 2017, les horaires et lieux de passage (salle 333 ou 125 du bâtiment Droit/Lettres) seront disponibles sur la même plate-forme (page d'accueil hors connexion dans la rubrique des « brèves »)

**ATTENTION :** aucune inscription hors délai ni aucune inscription par courriel ne seront prises en compte.

#### Etudiants concernés :

- Les étudiants qui, à l'issue des résultats de MAI 2017, n'ont pas validé leur année et doivent repasser l'UE contenant la matière « préparation au C2i » inscrits dans les filières suivantes :
    - L1 PSYCHOLOGIE
    - L2 PSYCHOLOGIE
    - L3 PSYCHOLOGIE
    - L2 SOCIOLOGIE
    - L3 SOCIOLOGIE
    - L2 HISTOIRE
    - L1 GEOGRAPHIE
    - L1 MUSICOLOGIE
    - L2 HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE
  - Les étudiants qui ont validé l'UE mais n'ont pas validé la Certification C2i (indépendante de la licence : pas obligatoire pour obtenir la licence) inscrits dans les filières suivantes :
    - L3 PSYCHOLOGIE
    - L3 SOCIOLOGIE
    - L2 HISTOIRE
    - L1 GEOGRAPHIE
    - L1 MUSICOLOGIE
    - L2 HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE
- NB : les résultats détaillés (acquis et non acquis) du C2i seront affichés sur la plate-forme, permettant ainsi aux étudiants de s'inscrire en connaissance de cause.

Publié le 16 mai 2017